

*Initiatives ministérielles*

Sans vouloir contester trop vivement tout ce qui a entouré le tarif de l'Est et les mesures compensatoires, je crois que l'amendement du député de Lambton—Middlesex, qui propose de reporter le tout à 1995, nous donnerait le temps de mener à bien toutes les études qui auraient dû être réalisées avant qu'on décide de supprimer la subvention.

C'est la seule façon d'atteindre les députés et les bureaucrates, et j'espère que beaucoup de fonctionnaires suivent le débat. Ce qui est arrivé, c'est qu'un bureaucrate du ministère des Finances qui voulait imposer des contrôles financiers et réduire les subventions a pris une décision que personne ne comprend.

Monsieur le Président, je sais d'où vous venez. Vous êtes originaire de l'ouest des Grands Lacs. Entre ces lacs et l'Alberta se trouve le vaste grenier à blé du Canada. Un peu plus loin s'étendent les plaines de l'Alberta, où l'on fait la culture du blé et l'élevage des bovins. On arrive ensuite aux Rocheuses. De toute beauté! Le paysage est vraiment saisissant.

Un ministre des Finances ne s'en prendrait pas au tarif de l'Est pour le réduire ou le supprimer dans une mesure budgétaire, sans consulter les principaux intéressés. C'est pourtant ce que fait le projet de loi. Un ministre des Finances n'oserait pas éliminer la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. D'une certaine façon, le tarif de l'Est est notre mini «loi sur le transport du grain de l'Ouest» dans les provinces de l'Atlantique et cela, depuis une vingtaine d'années.

Pourquoi accepterions-nous pareilles mesures de contrôle et de réduction du déficit sans mot dire, alors qu'il existe un autre programme de subventions pour le transport du grain de l'Ouest, qui porte sur les envois en direction de Thunder Bay mais surtout du port de Vancouver? Que fait-on à ce sujet, si ce n'est qu'étudier la question? C'est au moins cela. De toute façon, il faut soumettre la question à un examen avant que le gouvernement ne prenne des mesures. C'est prévu dans la loi. Il se peut que l'examen donne lieu à des changements extrêmement utiles.

Tous ceux qui participent au débat savent qu'on n'a pas cessé de se demander qui, des compagnies de chemin de fer ou des agriculteurs, devraient recevoir l'argent. Au moins, la question est à l'étude.

Je constate qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. Cette mesure législative s'appliquera avec effet rétroactif, et l'amendement proposé ne fera que retarder encore les choses pendant deux ans, le temps que toutes les études soient terminées. Elles auraient dû être entreprises de toute façon.

Oui, je suis tout à fait en faveur de l'amendement et j'espère que mes collègues le seront aussi. À vrai dire, il

cadre avec la vision du gouvernement. Ce n'est pas un bien grave défi à son autorité. La collaboration entre les députés d'une même région devrait être possible dans certains cas, indépendamment des allégeances politiques. La solution facile pour un député consiste à éviter de voter sur la question. Nous attrapons parfois, comme les députés le savent, un virus parlementaire qui nous empêche de voter sur une question d'intérêt général lorsque nous n'arrivons pas à nous faire une idée. La question à l'étude est si précise et a de telles répercussions sur la région de l'Atlantique et sur le transport, un domaine qui m'intéresse d'assez près, que je ne saurais ne pas me prononcer sur le projet de loi. J'appuie l'amendement et je compte bien voter en faveur de son adoption.

**M. Maurice A. Dionne (Miramichi):** Monsieur le Président, si vous voulez, je serais heureux de m'asseoir et de laisser parler mon collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants, pendant quelques moments encore, car ses propos sont pleins de bon sens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dionne:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**M. Dionne:** Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un problème à prendre à la légère, mais une question de première importance pour les habitants de la région de l'Atlantique. Avant que la fumée se dissipe, le gouvernement et les députés conservateurs de cette région auront un très grave problème sur les bras. En fait, comble de cynisme, il se pourrait même que ce problème soit la punition que le gouvernement inflige aux habitants de la région de l'Atlantique pour avoir voté contre lui aux élections.

J'ai eu l'occasion de parler de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, il y a quelques mois, et je voudrais simplement répéter certains propos que j'ai tenus au sujet de l'importance du tarif de l'Est pour les Maritimes. Nous avons deux élevateurs dans notre région. L'un d'eux sera maintenant abandonné en raison des mesures proposées dans ce projet de loi. Il en reste un à Halifax, qui est l'unique source d'approvisionnement en céréales des minoteries des Maritimes. Sans lui, il est fort probable que les minoteries fermeront leurs portes.

Dans la région de l'Atlantique, l'industrie de l'élevage du bétail dépend beaucoup du secteur agricole. Sans élevateurs et sans accès aux élevateurs à grains de l'Ouest, je doute fort que l'industrie laitière et le secteur du boeuf puissent se maintenir. Les céréaliculteurs de l'Atlantique ne subviennent pas encore aux besoins de la région. Il s'agit non seulement de grains fourragers, mais aussi de farine. Le gouvernement nous frappe doublement cette fois-ci. Il va non seulement nous faire perdre nos élevateurs et nos minoteries, mais aussi provoquer la